



Document modifié le 14-05-2021

CONTEXTE

Les membres du conseil d'administration de l'Association des travaux publics d'Amérique, Chapitre du Québec (ATPA) ont présenté les objectifs visant à faire reconnaître la notion de « premiers intervenants » au groupe des professionnels et travailleurs des travaux publics au Québec et à créer un programme de formation en travaux publics reconnu au Québec. Ces objectifs ont été adoptés lors de l'assemblée générale des membres de l'ATPA tenue le 5 septembre 2019.

Dans ce cadre, l'ATPA compte sur l'appui des municipalités du Québec et de ses partenaires pour organiser les étapes qui mèneront aux résultats recherchés.

Le présent document a été développé pour favoriser une meilleure compréhension de la démarche et est destiné aux personnes s'y intéressant.

QUESTIONS – RÉPONSES

Q1 - Pourquoi avoir initié cette démarche de reconnaissance en travaux publics?

R1 - Les professionnels des travaux publics sont caractérisés comme étant des gens d'action et de terrain. Ils font partie des premiers intervenants appelés lors de catastrophes naturelles, d'intempéries et de bris de biens collectifs. Ils sont appelés à représenter les villes auprès des citoyens étant sur le terrain pour répondre à leurs questions. Malgré ces faits, les directions des travaux publics sont peu sollicitées pour faire partie de tables de réflexion stratégique et doivent vivre avec des décisions affectant leur quotidien. Ils demandent de faire partie des solutions plutôt que de devoir vivre avec les décisions. De plus, ce secteur a hautement évolué dans les dernières années. Les responsabilités et les enjeux augmentent et les besoins s'amplifient, mais la relève se fait de plus en plus rare. La démarche de reconnaissance des travaux publics à titre de Premiers intervenants vise également à positionner ce secteur de premier ordre où les travailleurs sont reconnus, formés et valorisés.

Q2 – En quoi les directions des travaux publics représentent-elles une valeur ajoutée au niveau de dossiers stratégiques?

R2 - Les directions des travaux publics sont parties prenantes du développement économique des territoires québécois et ses professionnels se trouvent aux premières loges quant à la

connaissance des réseaux et des territoires et ils devraient être consultés en amont lors des planifications stratégiques touchant le développement économique du Québec.

Dans les dernières années, le secteur n'a cessé de progresser. Non seulement ces directions doivent savoir composer avec des défis de gestion de mains-d'œuvre (de façon générale dans des milieux syndiqués), d'actifs et de santé et sécurité, mais elles doivent également pouvoir avoir une juste compréhension des enjeux environnementaux, climatiques, technologiques, techniques, et ce, dans un contexte de gestion de la relève, de client-citoyen et d'acceptabilité sociale. Les directions des travaux publics chapeautent des équipes multifonctionnelles regroupant bien souvent le génie, l'environnement, l'entretien (déneigement, voirie, parcs, bâtiment et matières résiduelles), la gestion des eaux et des équipements. Les budgets qu'elles gèrent correspondent en moyenne au tiers du budget global d'une ville. Ce sont des gestionnaires de haut niveau ralliant le stratégique, le technique, le financier et l'humain.

Q3 – Est-ce possible de nous présenter des exemples de dossiers stratégiques sur lesquels les directions des travaux publics auraient une valeur ajoutée?

R3 - Les principaux enjeux vécus en 2020 par les directions des travaux publics touchent les impacts des changements climatiques sur la gestion du déneigement, les inondations et l'entretien des actifs. Ayant à gérer les impacts directs sur leurs activités, les gestionnaires des travaux publics représentent une des clés visant à solutionner les enjeux de gestion et mettre en commun des solutions globales et durables pour les municipalités du Québec. De plus, la normalisation et les réglementations entourant les travaux municipaux sont des dossiers supportés par le secteur. Finalement, la formation, l'embauche et la rétention d'un personnel qualité sont des éléments préoccupants pour l'ensemble des municipalités du Québec.

Q4 – Pourquoi vouloir s'identifier comme Premiers intervenants?

R4 - Les professionnels et travailleurs des travaux publics se trouvent régulièrement au front à gérer les bris collectifs et les impacts des catastrophes naturelles et des intempéries pour offrir aux collectivités d'ici les services essentiels au maintien des activités courantes. On dit d'eux qu'ils sont *les premiers arrivés et les derniers partis*. Une reconnaissance des travaux publics en tant que Premiers intervenants qualifierait justement le niveau essentiel de plusieurs services rattachés à ce secteur et le ferait mieux connaître et apprécié de tous.

Q5 – Quels seraient les avantages pour une municipalité de qualifier leurs services de travaux publics en tant que premiers intervenants?

R5 - En qualifiant les professionnels des travaux publics de premiers intervenants, les villes et municipalités du Québec identifient clairement comme étant essentielles les équipes dépêchées sur les lieux nécessitant des interventions de premier ordre. Il s'agit ici de beaucoup plus que des équipes d'entretien. En cas de gestion d'urgence et de catastrophe, l'identification des services essentiels incluant les travaux publics serait donc plus fluide puisque déjà reconnus. Les travaux

publics constituent un secteur essentiel au maintien, au fonctionnement et au développement des collectivités d'ici. La pandémie rend concrète les besoins d'identifier les professionnels de premier ordre.

Q6 – Pourquoi proposer le terme Premiers intervenants en parallèle à celui de Premiers répondants?

R6 - Le service de premiers répondants est organisé et connu à la santé et la sécurité, mais qu'en est-il des interventions associées à la gestion des bris majeurs, des catastrophes naturelles et des services essentiels? La pandémie de COVID-19 a démontré, une fois de plus, que les services des travaux publics sont essentiels au bon fonctionnement des collectivités et constituent un service de premier ordre. Ils étaient l'un des seuls services municipaux demeurés ouverts avec une équipe de relais pour répondre et voir au fonctionnement des municipalités. Cette situation s'ajoute aux inondations majeures de plus en plus régulières gérées en grande partie par les directions des travaux publics, services pourtant absents des schémas de gestion de crise, mais bien présents sur le terrain.

Q7 - Pourquoi vouloir schématiser les interventions des travaux publics à titre de premiers intervenants?

R7 - L'ATPA propose beaucoup plus que de schématiser les interventions. Elle croit au bon fondé de la standardisation de certaines actions communes à l'ensemble des municipalités du Québec pour en augmenter la compétence technique et la qualité des services rendus dans un cadre hautement sécuritaire pour ses travailleurs comme pour la population du Québec. Une reconnaissance et une structure de premiers intervenants favoriseraient cette démarche.

Q8 - Comment les directions des travaux publics souhaitent-elles standardiser les activités communes à ce secteur?

R8 - En faisant mieux connaître les différents corps de métiers qui composent le secteur des travaux publics et la valeur de leurs interventions, il sera plus facile de former adéquatement les ressources, de voir à la pérennité des services et de former la relève au-delà d'un transfert de compétence entre pairs. La création d'un programme de formation reconnu et supporté par l'ATPA permettrait cette standardisation.

Q9 - Pourquoi l'ATPA représente-t-elle un groupe de choix pour coordonner cet effort?

R9 - Le chapitre du Québec de l'Association des travaux publics d'Amérique, connue sous le nom de ATPA, bien que rattaché à l'American Public Works Association, est un organisme indépendant et est géré par un conseil d'administration composé de gestionnaires de travaux publics du Québec. Ainsi, son lien avec les équipes des travaux publics d'un peu partout en Amérique du Nord lui permet de profiter de l'expérience de villes et de municipalités de toutes tailles, tout en conservant sa valeur et ses besoins propres au Québec.

Il est le seul organisme au Québec s'intéressant spécifiquement et exclusivement au secteur des travaux publics.

Il regroupe plus de 400 membres issus des villes, municipalités et organisations publiques, et sert quotidiennement l'ensemble des directions des travaux publics au Québec (plus de 1 100 organisations). Finalement, l'ATPA représente le secteur des travaux publics auprès de partenaires majeurs, tels que l'Union des municipalités du Québec, la Fédération des municipalités du Québec, les associations des directeurs municipaux (ADGMQ et ADMQ) et plusieurs autres partenaires, comme l'Association des firmes de génie-conseil du Québec, le Bureau de la normalisation du Québec, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales, pour ne nommer que ces derniers.

Q10 - Quels efforts budgétaires seront nécessaires à la démarche proposée?

R10 - La démarche en est une d'appui collectif d'abord. Le travail pourrait impliquer des investissements en formation pour les villes et municipalités mais la standardisation des pratiques et l'harmonisation des façons de faire augmenteront la qualité des travaux, l'amélioration des processus et la sécurité pour les travailleurs et les usagés.